

2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le 5 - FEV. 2021

ID : 084-218400562-20210128-2021\_01\_1-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**  
**DELIBERATION N° : 2021.01.01**

**OBJET** : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS

**NOMENCLATURE** : 5 – Institutions et vie politique / 5.4 – Délégation de fonctions / 5.4.1 – Délégation de l'assemblée délibérante

**Date de convocation** :  
19 Janvier 2021

**Membres en exercice** : 29

**Membres présents** : 24

**Représentés** : 05

**Non représentés** : \_\_\_

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.



L'an deux mil vingt et un, le 28 JANVIER à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents** : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – **ADJOINTS** - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers Municipaux**

**Excusés représentés** : E. MARRACHE par GA. FLEURY / E. COUPET par L. CLEMENSON / M. HOFFART par S. ORIVELLE / R. CASTEL par G. BUCHET / R. VIARD par T. VERMEILLE

**Secrétaire de séance** : Patrice RELING

**Secrétaire de séance adjointe** : Grégory HUREL – Directeur des services techniques ne participant pas aux débats

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de la délibération n° 2020.05.03 en date du 17 Septembre 2020 lui donnant délégation de pouvoir.

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé et le rapport présentés par M. le Maire,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délégations de pouvoir accordées à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal N° 2020.05.03 en date du 17 Septembre 2020 lui donnant délégation de pouvoirs,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

**Après en avoir délibéré,**

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de sa communication des décisions prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir à savoir :

- \* Décision n° 2020.D.007 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°1 : Démolition – Gros œuvre  
Souscription d'un marché avec l'entreprise SAS Charles RODARI et Fils sise à NYONS (26110) d'un montant de 172 966.20 € TTC pour l'offre de base + 7 200 € TTC pour l'option réalisation du génie civil de la tranchée de la nouvelle alimentation électrique

*Handwritten mark*  
2021 -

Envoyé en préfecture le 04/02/2021  
Reçu en préfecture le 04/02/2021  
Affiché le **5 - FEV. 2021**  
ID : 084-218400562-20210128-2021\_01\_1-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 JANVIER 2021**

**N° : 2021.01.01**

- \* Décision n° 2020.D.008 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°2 : Revêtements de sols - Faïences  
Souscription d'un marché avec l'entreprise SARL A.R.T DES SOLS sise à Le THOR (84250) d'un montant de 64 638.64 € TTC
- \* Décision n° 2020.D.009 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord  
Lot n°3 : Plâtrerie - Menuiserie  
Souscription d'un marché avec l'entreprise ISO9 sise à NOVES (13550) d'un montant de 135 134.40 € TTC
- \* Décision n° 2020.D.010 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°4 – Peintures  
Souscription d'un marché avec l'entreprise GA PEINTURE sise à PERNES LES FONTAINES (84210) d'un montant de 29 352 € TTC
- \* Décision n° 2020.D.011 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°5 : Serrurerie  
Souscription d'un marché avec la SARL ATOUT FER, sise à SORGUES (84700) d'un montant de 95 602.26 € TTC
- \* Décision n° 2020.D.012 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord  
Lot n°6 : Electricité – Courants forts et faibles  
Souscription d'un marché avec la société BRES SA ELECTRICITE sise à VENASQUE (84210) d'un montant de 119 762.40 € TTC + 5 034 € TTC pour l'option réalisation de la nouvelle alimentation électrique
- \* Décision n° 2020.D.013 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°7 : Plomberie  
Souscription d'un marché avec la société LARGIER TECHNOLOGIE sise à VALS LES BAINS (07600) d'un montant de 37 351.03 € TTC (offre de base) + 3 408.88 € TTC (option bâtis supports).
- \* Décision n° 2020.D.014 du 13 novembre 2020 – MAPA rénovation Ecole Dr Boucher – Bâtiment Nord Lot n°8 : Chauffage – Ventilation  
Souscription d'un marché avec la société LARGIER TECHNOLOGIE sise à VALS LES BAINS (07600) d'un montant de 305 081.20 € TTC (offre de base) + 30 221.96 € TTC (option 1 : remplacement de la chaudière de l'école Dr Boucher + option 2 : ballon ECS Thermodynamique de la crèche).
- \* Décision n° 2020.D.015 du 4 décembre 2020 – Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la bibliothèque municipale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 4 février 2021,

  
Le Maire,  
  
Louis BISCARRAT

**NOTIFICATION** : le 05/02/2021 à :

- DST
- Comptabilité
- Bibliothèque